

# Entre rêves coloniaux et réalités politiques : la Guadeloupe suédoise (1813–1814) et ses conséquences<sup>1</sup>

*Fredrik THOMASSON*<sup>2</sup>

La Guadeloupe a-t-elle vraiment été suédoise ? Et quel peut bien être l'intérêt d'une telle question ?

Le récit national suédois n'accorde guère d'importance à la possession brève et surtout virtuelle de la Guadeloupe par la Suède.

Cet épisode, qui n'est d'ailleurs pas toujours mentionné, témoigne pourtant des ambitions colonialistes d'une nation que l'on n'associe pas vraiment aux rivalités européennes autour des colonies caribéennes. Et les conséquences qu'il a pu avoir apportent par ailleurs un éclairage sur les développements constitutionnels du XIX<sup>ème</sup> siècle et sur le fossé séparant les royalistes suédois de composantes plutôt moins influentes de la société qui prônaient l'abolition de la monarchie et son remplacement par une république.

## LE COLONIALISME SUÉDOIS

La Guadeloupe fut bien suédoise entre 1813 et 1814, c'est du moins ce qu'indiquent les traités signés entre le Royaume-Uni et la Suède. Ceci dit, la Suède n'ayant jamais pris possession de cette île, son appartenance au territoire national suédois est discutable. Il est, en revanche, indéniable que l'acquisition de la Guadeloupe par la Suède a marqué la fin des projets coloniaux suédois de la période du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Si la Suède n'est jamais devenue une grande puissance coloniale, ce n'est pas par manque d'ambition mais plutôt parce qu'elle n'avait pas les moyens d'acquérir et d'entretenir des territoires outre-mer.

---

1. Texte traduit de l'Anglais par Inès Théodore et Syeeda Derussy.

2. Chercheur, Département d'histoire, Université d'Uppsala, SE-751 26 Uppsala, Suède, fredrik.thomasson@hist.uu.se.

Durant ce que l'on nomme, aujourd'hui encore, l'*Empire suédois* [storkraftstiden] dans l'historiographie suédoise, le pays combattit plusieurs fois pour étendre son royaume. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, la Suède était une grande puissance dans la région de la Baltique. La Finlande et une grande partie de ce qui constitue aujourd'hui les pays baltes ainsi que plusieurs provinces du nord de l'actuelle Allemagne étaient des territoires suédois. Il y eut également des tentatives pour établir des colonies outre-mer. L'épisode le plus célèbre étant celui de la « Nouvelle Suède », une colonie située sur la côte est de l'Amérique. Une expédition suédoise débarqua en 1638 à l'emplacement de l'actuel Wilmington, capitale du Delaware. Les colons suédois réussirent à se maintenir durant près de vingt ans dans cette région qui couvre aujourd'hui une partie des états de Pennsylvanie, Delaware et New Jersey. Ils furent chassés par les Hollandais qui, à leur tour, perdirent le territoire au profit des colons britanniques. Une communauté suédophone se maintint dans la région jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Alors que cet épisode est avant tout anecdotique pour l'historiographie suédoise, il est toujours vivace sur place. A Philadelphie, par exemple, un musée américano-suédois expose plusieurs objets témoignant de la présence suédoise du XVII<sup>ème</sup> siècle. Un second musée et une réplique grandeur nature du bateau *Kalmar Nyckel* se trouvent au lieu où débarquèrent les premiers colons suédois<sup>3</sup>.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la Suède fit plusieurs tentatives pour acquérir d'autres colonies. Durant la Guerre de Sept Ans, elle convoita particulièrement Tobago. Comme la Suède était constamment au bord de la crise financière, le roi Gustav III (règne 1771-1792) souhaite que son pays prenne part à l'économie caribéenne du sucre. Il missionna des diplomates pour sonder divers gouvernements européens quant à la possibilité d'acquérir une île dans les Indes occidentales. De plus, le roi qui devenait de plus en plus autocrate estimait qu'une île de l'autre côté de l'Atlantique serait un lieu pratique « *ou on pourrait envoyer toutes les têtes inquiettes du Royaume*<sup>4</sup> ». Des négociations sérieuses débutèrent avec la France en 1779 : les aspirations suédoises visaient d'abord Tobago. Les Suédois devinaient alors que la France reprendrait l'île – ce en quoi ils avaient raison – et que la France céderait plus volontiers une île capturée durant la guerre. C'est cette même stratégie qui fut employée trente ans plus tard lors des négociations pour la Guadeloupe sauf que le pouvoir avait encore basculé dans la Caraïbe et que c'était désormais la Grande-Bretagne qui occupait les îles françaises.

Après plusieurs années de discussion – à un moment le roi de Suède s'intéressa également à Marie-Galante mais sans succès – l'on finit par céder Saint Barthélemy à la Suède en échange de privilèges commerciaux

---

3. Ces tentatives coloniales sont brièvement mentionnées dans l'œuvre de référence pour cette période rédigée en français « Claude Nordmann, *Grandeur et liberté de la Suède (1660–1792)*, Paris, Béatrice-Nauwelaerts, 1971 » ainsi que dans son ouvrage quelque peu obséquieux sur le roi suédois de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : *Gustave III : un démocrate couronné*, Lille : Presses universitaires, 1986.

4. Gustav III à Gustav Philip Creutz, l'envoyé à Paris, 10 septembre 1779, F 479, Bibliothèque universitaire d'Uppsala.

pour la France en Suède<sup>5</sup>. La Suède prit possession de Saint Barthélemy en mars 1785 et occupa l'île jusqu'à sa revente à la France en 1878<sup>6</sup>. Les Suédois qui comprirent vite que l'île était trop exigüe et aride pour envisager une agriculture commerciale abandonnèrent l'idée de faire pousser la canne à sucre après quelques tentatives futiles. La capitale de Saint Barthélemy, appelée Gustavia en l'honneur du roi, fut déclarée port franc en 1785. L'île fut un important carrefour commercial pendant les décennies turbulentes qui suivirent la Révolution française mais Saint Barthélemy ne répondait pas au désir suédois de participer à l'économie du sucre aux Antilles.

## JEAN-BAPTISTE BERNADOTTE

Gustav III fut assassiné en mars 1792. Les nobles qui le tuèrent étaient certainement inspirés par la Révolution française et l'on tend à oublier que Gustav fut assassiné avant l'exécution de Louis XVI. La Suède connut une instabilité politique grandissante au cours des années 1790 et resta neutre durant les guerres révolutionnaires. Lorsque les campagnes napoléoniennes menacèrent les provinces suédo-allemandes, l'entrée en guerre devint inévitable. La Suède fut en guerre avec la France de 1805 à 1807 (la paix fut signée en 1810) et fut officiellement en guerre avec la Grande Bretagne en 1810 et 1812 bien qu'aucun échange de tir n'ait eu lieu.

Durant la guerre de 1808 - 1809 entre la Suède et la Russie, qui se solda par la perte de la Finlande, le roi Gustav IV Adolph fut déposé lors d'un coup d'état et le frère de Gustav III qui n'avait pas d'enfants fut sacré roi. Il prit le nom de Karl XIII. En même temps le prince danois, Karl August fut choisi pour succéder au roi âgé à sa mort. Mais en fait, ce nouveau prince héritier mourut de façon inattendue dès l'été 1810.

Le processus qui mena à l'élection du maréchal de Napoléon, Jean Baptiste Bernadotte, comme Prince héritier de la couronne suédoise est compliqué. Ce dernier qui finit par accepter de devenir le nouvel héritier royal, arriva en Suède en septembre 1810. On lui donna le nom suédois de Karl XIV Johan et même s'il ne devint roi qu'en 1818, après la mort de Karl XIII, il gouverna de fait la Suède dès son arrivée. Bien que la constitution de 1809 limitât en principe le pouvoir royal Karl Johan jouissait dorénavant de libertés considérables. Le Parlement de 1812 décida que l'administration de Saint Barthélemy et toute autre future colonie outre-mer serait transférée à la couronne. Saint Barthélemy qui était l'un des derniers ports francs de la Caraïbe, avait, durant les quelques années précédentes, apporté au pays des sommes considérables. Karl Johan était bien conscient des avantages économiques qui pouvaient être tirés des colonies caribéennes. En effet, il avait été au cœur des milieux politico-militaires de la France durant presque deux décennies à une époque où les colonies jouaient un rôle important aussi bien

---

5. Sture M. Waller, « Det svenska förvärvet av St Barthélemy. Huvuddragen av de svensk-franska förhandlingarna och parternas syften », *Historisk tidskrift*, 1953, p. 231-55.

6. Hélène Servant, « La rétrocession de Saint-Barthélemy à la France ou les premiers pas de la démocratie locale (1878-1884) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 150-151, 2008, p. 73-88.

pour la France que pour la Grande Bretagne. Ses archives personnelles contiennent de nombreux documents ayant trait à l'économie et l'administration des colonies aux Amériques notamment<sup>7</sup>.

La décision parlementaire d'accorder à la famille royale le droit de disposer des revenus de Saint Barthélemy coïncide avec la négociation avec le Royaume Uni pour l'obtention d'un autre territoire aux Antilles. Ce que l'on peut interpréter comme une volonté du prince de s'assurer des revenus propres et une influence politique en attendant l'acquisition d'un autre territoire dans la Caraïbe.

## SAINTE LUCIE, LA GUADELOUPE ET L'ABOLITION DE LA TRAITE

A mesure que les guerres en Europe s'intensifiaient, la Grande Bretagne avait besoin d'alliés et de troupes supplémentaires sur le continent. Des diplomates anglais prirent contact avec le gouvernement suédois et un processus complexe de négociations fut amorcé. Les points les plus importants concernaient la somme que la Grande Bretagne donnerait pour bénéficier de la participation suédoise à la guerre contre la France et le soutien nécessaire à la Suède pour récupérer la Norvège des mains du Danemark. La perte de la Finlande était vécue comme un désastre en Suède et Karl Johan et de nombreux membres du gouvernement suédois estimaient que l'annexion de la Norvège pourrait, ne serait-ce que partiellement, compenser la perte de la moitié est du royaume.

En plus de ces objectifs principaux les négociateurs suédois avaient reçu l'instruction d'obtenir de la Grande Bretagne qu'elle leur cède également une colonie caribéenne en récompense de la participation suédoise aux guerres. Les Suédois demandèrent d'abord Sainte Lucie mais comme la Grande Bretagne détenait l'île depuis 1803 les marchands s'y opposèrent. On s'intéressa ensuite à la Guadeloupe et il semblerait que l'intérêt pour cette île qui n'appartenait aux Britanniques que depuis 1810 ait été moins marqué à Londres.

Le Royaume-Uni consentit finalement à céder – entre autres compensations – la Guadeloupe à la Suède contre l'envoi des troupes suédoises.

L'Article 5 du traité daté du 3 mars 1813 était clair : « *consent de céder à Sa Majesté le Roi de Suède [...] la possession de la Guadeloupe dans les Indes Occidentales* » sous réserve du « *débarquement des troupes Suédoises sur le continent*<sup>8</sup>. »

Dans un autre article, la Suède promettait « *[d]accorder aux habitants de la Guadeloupe la même protection, et les mêmes avantages dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté le Roi de Suède, conformément toute fois, aux Loix et stipulations actuellement existantes en Suède.* » Il convient de noter que cet accord ne couvrait bien sûr pas la population noire. Une des premières décisions des Britanniques lors de l'occupation de la

---

7. Par exemple le vol. 157 : Mémoires sur la colonie et les colonies, Karl XIV Johans arkiv, Archives de la famille Bernadotte, Château royal, Stockholm.

8. Traité d'alliance entre sa majesté le roi de Suède d'une part, et sa majesté le roi du royaume uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande de l'autre, fait et conclu à Stockholm le 3 mars 1813, et ratifié à Stockholm le 7 d'avril et à Londres le 23 mars de la même année.

Guadeloupe était de reconfirmer les lois françaises régissant l'esclavage. La Suède en fit de même lors de l'acquisition de Saint Barthélemy en 1785, en empruntant et en adaptant aux spécificités suédoises une ordonnance du code noir martiniquais de 1783<sup>9</sup>. La Suède aurait certainement agi de la même façon en Guadeloupe si elle avait pris possession de l'île. Il était inconcevable de gouverner des territoires caribéens sans l'esclavage.

La Grande Bretagne avait prohibé la traite d'esclaves en 1807 et l'article spécial du traité comportait un paragraphe dans lequel la Suède promettait :

*De défendre et de prohiber au moment de la cession, l'introduction des esclaves de l'Afrique dans la dite Isle, et dans les autres possessions de Sa Majesté Suédoise aux Indes Occidentales, et de ne point permettre aux Sujets Suédois de s'engager dans la traite des Nègres, obligations que Sa Majesté Suédoise est d'autant plus à même de contracter, que ce trafic n'a jamais été autorisé par Elle.*

La phrase finale était pur mensonge. Le gouvernement suédois avait à plusieurs reprises encouragé la traite et la famille royale était actionnaire de la Compagnie Suédoise des Indes Occidentales qui avait pratiqué la traite avant que la compagnie ne soit abolie en 1805<sup>10</sup>. La signature du traité n'a pas mis un terme à la traite d'esclaves pratiquée par les négociants suédois. Il existe des preuves que ce commerce continua au moins jusqu'à la fin des années 1820 via Saint Barthélemy<sup>11</sup>.

Il était évident dès le départ que la Suède aurait eu du mal à respecter l'interdiction de la traite négrière. Le Comité de la Guadeloupe (présenté ci-après) notait dans un de ses rapports la difficulté à respecter ces règles. Il affirmait que pour tirer des bénéfices de la Guadeloupe il serait nécessaire de renouveler la population servile en important de nouveaux esclaves. Il recommandait que ce paragraphe soit interprété et que la règle soit appliquée comme elle l'était – selon lui – dans les îles sous domination britannique.

Selon le comité, l'interdiction ne visait pas à nuire aux exploitations agricoles déjà implantées. Ce qui signifiait implicitement que comme la Grande Bretagne ne suivait pas sa propre loi, la Suède n'était pas obligée de le faire non plus. Le comité conseillait d'ignorer tout simplement la prohibition de la traite négrière. Ce type d'argumentation revint souvent jusqu'en 1830, date à laquelle l'interdiction de la participation suédoise à la traite via Saint Barthélemy fut enfin adoptée et imposée<sup>12</sup>.

---

9. Pour cette ordonnance précise voir : Jean-François Niort, « De l'ordonnance royale de mars 1685 à l'ordonnance locale sur la police générale des Nègres de décembre 1783 : remarques sur le « Code Noir » et son évolution juridique aux Iles françaises du Vent sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 173, 2016, p. 37–52.

10. La meilleure étude sur la participation suédoise au commerce esclavagiste est : Victor Wilson, *Commerce in Disguise. War and Trade in the Caribbean Free Port of Gustavia, 1793–1815*, Åbo Akademi, 2016, <https://www.doria.fi/handle/10024/118693>.

11. Par exemple : ANOM : Guadeloupe, carton 107, dossier 1751 : Répression de la traite des Noirs, 1817–1836, Lettre adressée depuis la Guadeloupe par le gouverneur Jules Angot des Rotours au ministre de la Marine et des colonies datée du 12 octobre 1827 concernant la traite interlope via St Barthélemy.

12. Kongl. maj:ts nådiga Förordning, angående ansvar för Negerhandel och delaktighet deruti, 7 janvier 1830.

## LE COMITÉ DE LA GUADELOUPE

Le 7 mars 1813, quatre jours après la signature du traité, un comité gouvernemental fut formé à Stockholm. Il était chargé de préparer la reprise de cette nouvelle colonie par la Suède. Il comptait parmi ses membres le ministre des affaires étrangères, plusieurs hauts fonctionnaires dont le président de la chancellerie, des secrétaires chargés du commerce et un contre-amiral. Il est clair que l'on accordait beaucoup d'importance à cette acquisition. Dans un premier temps, le comité entreprit de recueillir des informations sur la Guadeloupe. Des fonctionnaires qui avaient occupé des postes à Saint Barthélemy furent invités à soumettre des rapports et plusieurs dépêches bien documentées furent ainsi envoyées par des rapporteurs basés en Suède et à l'étranger.

Ces documents étaient à la fois positifs : on notait les nombreux atouts agricoles et commerciaux de la Guadeloupe mais aussi troublants s'agissant de la capacité pour la Suède de défendre et de garder le île entre ses mains.

Le comité remis son premier rapport majeur le 20 septembre 1813<sup>13</sup>. Il estimait qu'un contingent de 1 500 à 2 000 hommes devait être dépêché vers la nouvelle colonie. Bien sûr cela était impossible. Le traité avec la Grande Bretagne prévoyait que les troupes suédoises soient déployées sur les champs de bataille européens et l'armée était déjà complètement mobilisée.

Afin de gérer ce problème, le Comité suggéra que des condamnés soient envoyés en tant que militaires en Guadeloupe. La grave situation financière dans laquelle se trouvait la Suède était un autre problème de taille. On avait tout de suite compris qu'au moins au début, la colonie coûterait cher.

Lorsqu'il était question du potentiel économique de la Guadeloupe, les rapports du comité se référaient souvent à Saint Barthélemy et au fait que jusqu'en 1810, l'île avait fonctionné à perte. Le port neutre de Gustavia n'avait commencé à faire des bénéfices et l'île à renvoyer des fonds en Suède que depuis les dernières années de guerres intenses dans la Caraïbe. Il était souligné que cette situation était exceptionnelle et que la future économie suédoise de Guadeloupe devait se concentrer sur l'agriculture et le commerce sinon la colonie ne serait jamais lucrative pour la Suède. Plusieurs propositions furent avancées pour trouver les fonds nécessaires. Ironiquement, l'une d'entre elle consistait à tenter d'emprunter de l'argent à la Grande Bretagne en lui proposant comme garantie des futurs revenus de la colonie.

La gestion humaine et administrative de la colonie était un autre dossier important. La nouvelle de l'acquisition suédoise s'était immédiatement répandue et le comité avait reçu énormément de demandes de personnes cherchant à être nommées fonctionnaires en Guadeloupe. Beaucoup de ces candidats avaient servi à Saint Barthélemy, on citera

---

13. Archives nationales de Suède [Riksarkivet], Stockholm, (dorénavant ANS), Guadeloupe-samlingen, vol. 2. Beaucoup de documents concernant la Guadeloupe sont publiés dans : Claude Philogène, *Guadeloupe and Sweden in international politics 1810-1816*, Stockholm : Nôka Publishing, 2012. Malheureusement on ne trouve dans cette publication aucune référence aux documents originaux ce qui la rend peu utile pour un travail d'historien.

par exemple le juge de l'île, Anders Bergstedt, qui était reparti en Suède en 1812 et qui maintenant convoitait le même poste en Guadeloupe. Nombre de ces postulants mettaient en avant leur expérience des Antilles en tant que militaire, marchand ou marin.

C'était également le cas de l'officier de marine Olof Rudolf Cederström (1764-1833) qui, en janvier 1814, fut nommé gouverneur suédois. Il s'était distingué au cours d'une longue carrière dans la marine suédoise et avait participé à plusieurs guerres. Il avait également été le premier capitaine de port de Gustavia en 1784. Le mode de sélection avait été le même pour les administrateurs suédois à Saint Barthélemy sauf qu'alors ils avaient fait valoir comme expérience coloniale leur participation aux guerres révolutionnaires d'Amérique, particulièrement du côté des Français.

Avant sa nomination, le premier gouverneur de St Barthélemy avait servi dans la Caraïbe au sein de la marine française et il en allait de même pour beaucoup des employés gouvernementaux suédois.

## DES PROJETS MILITAIRES ET ADMINISTRATIFS

Le Comité proposa des budgets détaillés pour une administration suédoise de l'île ou, comme souvent souligné dans les documents suédois, de chacune des îles à savoir la Grande Terre et la Guadeloupe proprement dite. Ces projets étaient essentiellement basés sur les modèles des administrations françaises et britanniques précédentes mais des modifications étaient faites à mesure que de nouvelles informations se présentaient. Ces modifications étaient principalement destinées à réduire les frais. Dans un souci d'économie, on proposa, par exemple que le maintien de l'ordre, qui jusque-là était géré séparément, dépende désormais d'un seul commandement pour les deux îles. D'autre part, le salaire du gouverneur devait être réduit de moitié par rapport à celui de l'ancien gouverneur britannique. Mais pour compenser cette perte le nouveau gouverneur était autorisé à occuper à titre gracieux la résidence du gouverneur *Mon Repos*.

La taxation était un grand sujet de préoccupation et leur souci du détail témoigne également de l'importance qu'accordaient les fonctionnaires de Stockholm aux questions économiques. Selon les rapports reçus par le comité, la situation économique de l'île s'était détériorée durant la colonisation britannique. Comme les conséquences des guerres étaient encore incertaines le Comité ne pouvait pas savoir quel système commercial serait appliqué par les grandes puissances coloniales à la fin des hostilités ; il était donc dans l'impossibilité d'adopter une règle de taxation ou une politique commerciale. La question fut néanmoins soumise à discussion et il semblerait que la majorité ait souhaité transformer la Guadeloupe en territoire de libre échange exactement comme cela avait été le cas à Saint Barthélemy un quart de siècle plus tôt. C'était probablement la seule façon réaliste pour les plus petites nations de garantir le commerce entre leurs îles respectives, à l'instar de ce qu'avaient fait avec succès les colonies danoises et hollandaises au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Un autre projet intéressant dont le but principal semble avoir été de faire entrer des fonds dans les caisses de l'Etat, concernait la gestion de la naturalisation des nouveaux sujets suédois de la Guadeloupe. « *Toute*

personne qui ne serait pas née sujet de la Suède ou de la Norvège ou qui serait née sur les îles de la Guadeloupe ou de Saint Barthélemy sera considérée comme étranger sur la première île citée à l'exception de<sup>14</sup> » Les exceptions comprenaient les individus employés par le gouvernement britannique, ceux possédant des propriétés valant au moins 50 000 gourdes à la campagne ou 25 000 gourdes en ville, ceux mariés à un sujet depuis au moins 5 ans et des gens ayant vécu au moins dix ans sur l'île et exerçant « une profession honnête ». Ceux-là devaient se présenter aux autorités suédoises et prêter serment d'allégeance au roi de Suède ; toute autre personne – et à condition de remplir les critères pour être sujet suédois guadeloupéen – devait payer. Si ces dispositions avaient été mises en pratique, les habitants anciennement français auraient été confrontés à un dilemme. Le *Sénatus-consulte* du 14 octobre *concernant l'Île française de la Guadeloupe* affirmait que la paix entre la Suède et la France ne serait pas possible tant que la Suède n'aurait pas restitué l'île à la France. Mais comme une telle restitution ne pouvait être envisagée compte tenu de la tournure peu encourageante que prenait les guerres européennes, le *Sénatus-consulte* ajouta « Il est défendu à tout Français de la Guadeloupe, sous peine de déshonneurs, de prêter aucun serment au gouvernement suédois, d'accepter de lui aucun emploi et de lui prêter aucune assistance<sup>15</sup>. »

## VOYAGE DU RAPPORTEUR SKOGMAN

Un jeune fonctionnaire suédois qui était déjà à Londres reçut à l'automne 1813 l'ordre de partir en Guadeloupe pour faire un rapport au gouvernement de Stockholm. Carl David Skogman (1786–1856) reçut des instructions détaillées sur l'information dont Stockholm avait besoin pour planifier le transfert de souveraineté de la Grande Bretagne vers la Suède<sup>16</sup>. Skogman quitta la Grande Bretagne fin novembre dans un grand convoi britannique. Lors d'une tempête hivernale, les bateaux se dispersèrent : sept sombrèrent, un brûla et cinq furent capturés par des corsaires français. Skogman aperçut Bridgetown à la Barbade le 10 janvier « une magnifique vue de la rade mais l'île elle-même sèche et brûlée ». La première entrée de son journal, après qu'il ait mis pied à terre est laconique : « Chaleur et une impression désagréable des Antilles. Des nègres et des juifs. Des négresses et des mulâtres. Des auberges. Des fruits inconnus et des poissons volants<sup>17</sup> ». Il embarqua sur un navire de guerre britannique le lendemain et arriva le 16 janvier 1814 à Pointe-à-Pitre.

---

14. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, 10 avril 1814 : « Alla personer, som ej äro Swenska undersåtar i Sverige eller Norrige, eller äro födda i öarne Guadeloupe eller St. Barthlemi, skola anses såsom utländningar på förstnämnda ö [...] med följande undantag ».

15. Voir aussi Gérard Laffleur, « La Guadeloupe de 1803 à 1816 : de l'Empire à la Restauration », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 172, 2015, p. 1–116, p. 66–67.

16. Per G. Andreen, *Carl David Skogman*, Stockholm : Stockholms stads sparbank, 1947 ; Ingvar Körberg, *Carl David Skogman : den okände makthavaren : friherren från Lovisa*, Larso : Storkamp Media, 2009.

17. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 3, notes des 10 et 11 janvier 1814 dans son journal personnel : « Wacker syn af reddens ; men sjelwa ön torr och förbränd. » ; « Hetta och obehagligt intryck af Westindien. Negrer och Judar. Negresser och Mulatter. Wårdshus. Nya frugter och flygfisk. »

La correspondance abondante et les nombreux rapports envoyés par Skogman constituent les sources les plus révélatrices de l'ambition suédoise vis-à-vis de sa colonie. Ses dépêches – qui constituent plus de 200 pages d'une écriture serrée – mêlent statistiques et informations économiques. Il chercha à établir quels types de produits pourraient être exportés de la Suède vers la Guadeloupe. Il comprit vite, par exemple, que les grandes bassines en cuivre utilisées pour la production du sucre répondraient à une demande existant déjà sur l'île. Ses dépêches s'apparentent souvent à des récits journalistiques rendant compte des conditions sociales et des rapports souvent houleux entre les différents groupes de l'île. Ses premières impressions n'étaient pas positives : « *je me trouve non seulement entre les Anglais et les Français mais aussi au milieu de Royalistes, de Jacobins, de terroristes, de Bonapartistes, de Napoléonistes etc. etc. qui n'ont de cesse de se vanter et de se calomnier mutuellement*<sup>18</sup>. » Il souligna également des différences entre les villes principales : « *La population de Pointe à Pitre est considérée la plus agitée et la plus Bonapartiste de toute la colonie. Durant la Révolution française une bonne partie de ses habitants avait pour activités principales la violence et la piraterie*<sup>19</sup>. »

Skogman tenta de comprendre l'histoire de l'île afin d'expliquer l'état des choses à l'époque et produit des récits détaillés des récentes décennies :

*La Révolution française eut aussi des résultats dévastateurs dans les colonies françaises des Antilles. La Guadeloupe, capturée par les Anglais en 1794 mais reprise peu après par des troupes républicaines françaises menées par Victor Hugues, fut durant un certain temps ravagée par la violence et l'anarchie. Ses forces armées furent longtemps composées uniquement d'hommes de couleur et d'esclaves libérés. En 1802 le Général Richepanse fut expédié avec une armée de 3 000 hommes pour rétablir l'ordre et le calme dans la colonie. La foule de gens de couleur et de nègres armés fut vaincue et pour la plupart exterminée durant la bataille qui s'ensuivit avec les troupes françaises. Les libres de couleur oublièrent vite l'égalité, et les esclaves la liberté*<sup>20</sup>.

Skogman, qui était né en 1786, n'avait aucune expérience de l'ancien régime, ni en Suède ni en France. Il n'avait connu qu'une Europe déchirée

---

18. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 9, Skogman à Wolter Gahn, 20 janvier 1814 : « Jag befinner mig här icke allenast emellan Engelsmän och Fransoser; utan också bland Royalister, Jacobiner, Terrorister, Bonapartister, Napoleonister etc. etc., som alla förtala hvar andra och berömma sig sjelfve. »

19. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, 8 mars 1814 : « Populationen i Pointe à Pitre anses för den mest oroliga och mest Bonapartistiska sinnade i hela colonien. Den består till en betydlig del af personer, hwilket näringsfång under Franska revolutionen war wäld och därefter kaperi. »

20. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, 8 mars 1814 : « Franska Revolutionen sträckte sina förstörande verkningar äfwen till Franska Colonierna i Westindien ; Guadeloupe, eröfradt af Engelsmännen 1794, men snart derefter återtagit af Franska Republikens trouper under Victor Hugues, war länge ett rof för wäldet och anarkien. Dess bewäpnade styrka bestod länge endast af frie couleurete män och frigjorde Slafwar. – År 1802 blef General Richepanse utsänd med en armée af 3000 Man för att återställa ordning och lugn inom Colonien. Under den strid som följde emellan Franska trupperne och den bewäpnade hopen af gens de couleure och negrer, blefo de sistnämnde underkufvade och till största delen utrotade. De frie couleure glömdo snart jemlikheten, slafwarne friheten. »

par les guerres, une situation qu'il reprochait probablement à la Révolution française. Skogman est le parfait représentant du Suédois de classe supérieure avec une expérience personnelle très limitée de l'esclavage.

Ses comparaisons étaient conditionnées par ses propres observations de la réalité caribéenne, des sources secondaires et sa vision des classes populaires européennes : « *Les travailleurs européens ne réussissent pas aux Antilles. Soit ils meurent rapidement soit ils aspirent à devenir des maîtres. Il est cependant vrai qu'un bon serviteur européen est plus efficace qu'une demi-douzaine de nègres, mais il ne dure pas longtemps*<sup>21</sup>. »

Avant même d'arriver en Guadeloupe, il lui semblait évident que le système de plantation et l'esclavage devraient être maintenus pour que l'île rapporte à la Suède.

Skogman mêla des arguments économiques à des clichés racistes sur « l'immaturation » de la population noire. Ses propos quant aux relations entre les libres de couleur et les esclaves libérés durant la période de la première abolition de l'esclavage en Guadeloupe – sachant qu'il n'avait aucune expérience personnelle de cette période et se basait sur les dires des habitants blancs pour se faire une idée, sont éloquents :

*Les esclaves en Guadeloupe semblent avoir fait ce que beaucoup de gens libres n'ont pas fait ; ils ont entendu l'avertissement et tiré les leçons de leur expérience. Les habitants blancs ici sont loin de craindre une insurrection de leurs esclaves, ils estiment qu'une telle calamité est maintenant plus improbable qu'avant qu'on ne leur accorde la liberté. L'état de dénuement dans lequel se sont retrouvés les nègres libérés et les traitements durs qu'ils ont reçus de ceux-là mêmes qu'ils appelaient frères les a rendus heureux de retourner vers leurs anciens maîtres et leur ancien travail. Le désir d'une liberté qu'ils n'ont qu'expérimentée que comme un malheur et dont ils sont encore trop immatures pour avoir le statut a été oublié pour longtemps*<sup>22</sup>.

La situation de Skogman en Guadeloupe était délicate. Il était l'assistant du Gouverneur Cederström qui n'était pas encore arrivé. Il devait faire preuve de beaucoup de précautions pour rester neutre face aux polémiques entre les différents groupes. Sa vision de la Guadeloupe et de sa société était négative dans l'ensemble et il finit par douter que l'île puisse devenir un jour rentable pour la Suède. Il partit à Saint Barthélemy en mai 1813 avec l'intention de revenir en Guadeloupe en juillet pour accueillir l'expédition suédoise qui, selon ses informations, devait être envoyée pour prendre possession de l'île. Il fut terrassé par la fièvre et rédigea même un brouillon de son avis de décès ; « *Il sua au service de sa patrie, tandis que d'autres versaient leur sang et fut victime du climat*

---

21. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, 8 février 1814 : « Europeiskt tjenstefolk trifwes ej i Westindien. De antingen dö snart eller wilja bli herrar sjelfve. Sant är likwäl att ett godt Europeiskt tjenstehjon kan göra mera nytta än 1/2 dussin Negrer; men det varar ej länge. »

22. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, 8 mars 1814 : « Hwad slafvarna på Guadeloupe beträffar, så synas de ha gjort hwad många fria ej göra – tagit warning af erfarenheten. De Hwite inwånarne härstädes, långt ifrån att frukta upror ibland sina slafwar, anse en sådan olycka mera aflägsen nu, än innan Man hade verkstält försöket att gifwa dem friheten. Den hjälplösa belägenhet hwari de frigjorde Negrerne befunno sig, och den hårda behandling de erfarit af personer, som kallade dem bröder, gjorde att de med glädje återwände till sine fordne husbönder och sina förria arbeten och ha för länge hos dem utsläckt begäret efter ett tillstånd, som de känna endast genom olyckor, och för hwilket de ej äro mogna. »

*des Antilles après avoir tenté en vain d'être utile*<sup>23</sup>. » Entre temps des rumeurs selon lesquelles la Suède aurait renoncé à l'île durant les négociations consécutives à l'abdication de Napoléon se faisaient de plus en plus insistantes. Il retourna en Guadeloupe début de juillet mais repartit à la fin du mois sitôt, après l'arrivée des nouvelles d'Europe. Il fut témoin d'une bagarre de rue au cours de laquelle un Britannique frappa un Français au visage. Le Français fit un commentaire résigné mais visionnaire sur le sort de la mère patrie « *Il faut souffrir cela, la France n'est plus la première puissance du monde*<sup>24</sup>. »

Skogman nota par la suite que l'une des principales conséquences positives de son séjour en Guadeloupe était qu'il avait contribué à la décision suédoise de renoncer à l'île en échange de réparations britanniques<sup>25</sup>.

## LA GUADELOUPE REMISE À LA FRANCE

Le Gouverneur Cederström, qui avait été nommé en janvier 1814, fut retenu à Londres alors qu'il se rendait en Guadeloupe. Il ne prit finalement jamais le départ pour l'île.

L'acquisition de la Guadeloupe avait semblé être une bonne affaire lors des négociations et particulièrement aux yeux du prince héritier qui voyait en la nouvelle colonie une source de revenus pour la famille royale. Les turbulences de 1813 et 1814 reléguèrent le projet Guadeloupe au second plan. A Stockholm, on réalisa, que dans l'immédiat, du moins, il était impossible de trouver des fonds et le personnel militaire pour assurer une reprise efficace du territoire.

Les guerres napoléoniennes prirent fin pour la Suède avec le traité de Kiel du 14 janvier 1814. La Grande Bretagne soutenait la Suède qui revendiquait la Norvège contre le Danemark. La Norvège n'accepta pas cette décision et réclama l'indépendance mais, au terme d'une courte guerre avec la Suède, durant l'été de 1814, elle dut accepter l'union avec elle.

Durant les négociations à Vienne, la Grande Bretagne promit de remettre la plupart des colonies « *à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie et de l'île de France et de ses dépendances*<sup>26</sup>. » La Grande Bretagne ne pouvait, bien sûr, pas rendre la Guadeloupe qu'elle avait cédée à la Suède. Cependant, l'article suivant, l'article 9 du traité global stipulait que « *S.M. le Roi de Suède et de Norvège, en conséquence d'arrangements pris avec ses alliés, et pour l'exécution de l'article précédent, consent à ce que l'île de la Guadeloupe soit restituée à S. M. Très-chrétienne, et cède tous les droits qu'il peut avoir sur cette île.* » Une approche contrefactuelle consisterait à se demander ce qui serait arrivé si la Suède

---

23. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 9, Skogman à Gahn, 24 juin 1814 : « Han sveltades i Fädernelandets tjänst, medan andre blödde, och föll ett offer för Westindiens klimat efter frugtlösa bemödanden att wara nyttig. »

24. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 9, Skogman à Gahn 20 juillet 1814 : « Il faut souffrir cela; sade han med mycken resignation, La France n'est plus la première puissance du Monde. »

25. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, non datée, première page de garde.

26. Traité de paix signé entre la France et l'Autriche et ses alliés à Paris le 30 Mai 1814.

avait reçu Sainte Lucie à la place. Sainte Lucie aurait-elle alors été remise à la France au lieu de rester britannique ?

La Suède et la Grande Bretagne eurent des négociations séparées en marge des principales négociations de paix à Vienne. La Suède exigeait d'être dédommée pour la perte de la Guadeloupe et selon la convention signée le 13 août 1814 : *Sa Majesté Britannique consent de payer, et Sa Majesté Suédoise d'accepter, la somme de 24 millions de francs en décharge entière et en satisfaction de Ses droits selon l'Article IX du Traité de Paris*<sup>27</sup>.

## LA RENTE DE LA GUADELOUPE

Si l'on se souvient encore en Suède de cette brève possession de la Guadeloupe c'est avant tout à cause de ses conséquences.

Comme vu précédemment, Karl Johan avait déjà obtenu du Parlement de 1812 que les revenus de Saint Barthélemy et toute autre possession aux Antilles lui soient reversés intégralement. Le traité qui cédait la Guadeloupe à la Suède pouvait aussi être interprété comme un don de la Grande Bretagne non pas à l'Etat suédois mais au prince héritier lui-même. Ce qui signifiait, selon lui et ses partisans, que l'indemnisation britannique soit versée au prince héritier en personne.

La convention avec la Grande Bretagne ne fut pas publiée en Suède, contrairement à tous les autres traités coloniaux, y compris ceux concernant Saint Barthélemy et la Guadeloupe. On pourrait en déduire que ceux qui détenaient le pouvoir à Stockholm voulaient éviter de rendre public le fait que d'importantes sommes d'argent étaient en train d'être versées au prince héritier.

On a du mal à comprendre, de nos jours, comment l'île de la Guadeloupe a pu être considérée comme la propriété personnelle du prince héritier. La formulation des traités prévoyant la cession de l'île et les réparations qui l'ont suivie était ambiguë et permettaient assurément des interprétations diverses. A l'époque déjà, de nombreux fonctionnaires contestaient la revendication de Karl Johan car ils trouvaient absurde l'idée que le futur roi puisse disposer à sa guise de ces réparations. Les années précédentes avaient été extrêmement agitées en Suède et le principal résultat des négociations avec la Grande Bretagne avait été l'acquisition de la Norvège. Beaucoup estimaient que le prince héritier avait joué un rôle déterminant et que sans lui le sort de la Suède aurait été bien pire après la guerre ; selon eux, celui-ci méritait donc d'être dédommagé pour la perte de ses propriétés françaises durant les guerres. En définitive, le prince héritier obtint le droit de disposer des indemnités.

Le gouvernement britannique versa les fonds en 1815 - 1816 et tout en rappelant qu'il s'agissait de son argent personnel, Karl Johan proposa de rembourser des dettes que la Suède avait contractées au cours des guerres. Ces fonds suffisaient pour rembourser une bonne partie des prêts contractés aux Pays Bas, à Gênes, dans l'actuelle Belgique ainsi que la totalité des dettes contractées à Hambourg et Leipzig.

---

27. Convention entre la Grande Bretagne et la Suède. Signée à Londres, le 13 Août 1814.

En contrepartie, le prince héritier exigea de recevoir chaque année 200.000 rix-dollars au titre d'une rente perpétuelle pour lui et ses descendants. Cette somme avait été calculée sur la base des intérêts annuels de 12 millions de francs correspondant à la moitié des réparations britanniques. C'était selon Karl Johan, la somme minimum qui, devait être considérée comme lui appartenant à titre personnel. Tous les historiens savent qu'il est extrêmement difficile de comparer la valeur de l'argent à travers le temps mais la somme de 200.000 rix-dollars vaudrait approximativement trois millions d'euros de nos jours<sup>28</sup>. Afin de bien comprendre, on notera que la rente de la Guadeloupe correspondait au double de ce que Karl Johan recevait de l'état comme « apanage », ce qui revenait à augmenter considérablement les fonds dont il disposait.

Karl Johan a été critiqué pour ne pas avoir fait la différence entre ses deniers personnels et ceux de l'Etat. La biographie qui fait encore autorité donne une description détaillée de ses opérations financières après les guerres. Dans l'ensemble l'auteur est relativement bienveillant à son égard mais termine son récit « *celui qui veut appliquer les normes rigides de moralité économique à la réputation posthume souhaiterait que ces transactions n'aient jamais eu lieu*<sup>29</sup>. »

Il s'avère que les revenus de Saint Barthélemy ont été en partie utilisés pour accorder des primes – en plus de leurs salaires – aux fonctionnaires qui soutenaient la politique de Karl Johan. L'argent qui lui était envoyée directement depuis les territoires caribéens constituait pour le prince héritier une caisse noire qui était à son entière disposition. Le même auteur signale que les paiements en espèces constituaient une sérieuse incitation à la corruption et termine son propos en se félicitant de ce que Saint Barthélemy n'ait généré aucun revenu pour Karl Johan à partir de la fin des guerres, soit en 1815<sup>30</sup>.

Ce n'est que durant les années 1830 que la gestion des réparations concernant la Guadeloupe par Karl Johan fut critiquée. Ce point fit débat dans des pamphlets et articles de presse anonymes puisque Karl Johan avait pris l'habitude d'emprisonner ses adversaires politiques qui exprimaient leur désaccord par voie de presse. L'un de ces auteurs qui avait été condamné en 1838 à trois années d'emprisonnement pour *lèse-majesté* rédigea sa critique des affaires financières de Karl Johan depuis une prison située dans l'archipel de Stockholm<sup>31</sup>. La critique n'eut

---

28. Pour le développement historique de la monnaie suédoise voir : <http://www.historical-statistics.org>.

29. La biographie la plus complète de Karl XIV Johan reste ; Torvald T son Höjer, *Carl XIV Johan*, 3 vols., Stockholm : Norstedt, 1939–1960. Concernant le Fonds Guadeloupe voir en priorité vol. 2, p. 394ff. Citation p. 422 : « Den, som blott vill lägga den stränga ekonomiska privatmoralens måttstock på Carl Johans eftermäle, torde önska, att dessa affärer aldrig ägt rum. » Voir aussi : Per G. Andreen, *Politik och finansväsen: från 1815 års riksdag till 1830 års realisationsbeslut*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1958, p. 278 ff ; Sture M. Waller, « Karl Johan och rätten till Guadeloupe-medlen », dans *Festskrift Gottfrid Carlsson 18.12.1952*, ed. Yngve Adolphson, Lund : 1952, p. 377–398.

30. Concernant la manière dont les fonds venant de Saint Barthélemy furent utilisés pour acheter les parlementaires voir : Torsten Gihl, « Hemliga riksdagsutgifter under det nya statsskickets första decennier », *Historisk tidskrift*, 1938, p. 62–69.

31. [Magnus Jacob Crusenstolpe], *Vidräkning och reform: betraktelser i fängelset af en svensk statsfånge*, Stockholm, 1839, p. 22–50 ; [Anders Lindeberg], *Bidrag till Sveriges historia efter den 5 november 1810*, Stockholm : Hjerta, 2 vols., 1839, 1 vol., p. 152–193.

aucune conséquence sur le décaissement de la rente annuelle de la Guadeloupe.

Les discussions juridiques portant sur les termes des traités britanniques et sur l'intention avérée ou pas d'accorder au prince héritier la Guadeloupe puis ses réparations furent particulièrement intenses au cours des décennies précédant l'indépendance de la Norvège finalement obtenue en 1905<sup>32</sup>. En fait la tenure de la Guadeloupe fut réglementée dans la même série de traités qui accordaient la Norvège à la Suède et mettaient fin à la participation suédoise aux guerres. Le droit de la famille royale à recevoir le paiement annuel fut de nouveau contesté mais la règle resta inchangée. Suite à une réforme monétaire la somme était passée à 300.000 rix dollars. Comme il s'agissait d'une somme fixe que le gouvernement payait chaque année à la famille royale, elle perdit de sa valeur avec le temps.

## LES DÉBATS PARLEMENTAIRES SUR LA RENTE DE GUADELOUPE

Karl Johan mourut en 1844 mais la dynastie Bernadotte continua à percevoir la rente. La constitution suédoise fut modifiée à plusieurs reprises. Le pouvoir royal fut enfin réduit durant la première guerre mondiale et le suffrage universel introduit en 1921. En dépit de changements de société, la rente de la Guadeloupe continuait à être versée. En 1908 le cordonnier social-démocrate et parlementaire, Fredrik Vilhelm Thorsson déposa une motion visant à abolir la rente qui fut rejetée par le parlement. Des motions similaires furent déposées en 1957 par le parlementaire communiste Gustav Johansson qui citait un débat dans la presse où même les journaux de droite avaient parlé d'« escroquerie princière ». Ces motions furent de nouveau rejetées de même que celles proposant l'abolition de la rente de Guadeloupe aux parlements de 1972, deux fois en 1977/8, deux fois en 1978/9, deux fois en 1980/81 et enfin deux fois en 1981/82<sup>33</sup>.

En 1978, un livre intitulé *Une escroquerie princière* fut publié par Sten Sjöberg, avec une introduction par un des leaders républicains de la Suède, l'important auteur du XX<sup>ème</sup> siècle Vilhelm Moberg<sup>34</sup>. Le livre reprenait les arguments développés au fil du temps. La relation particulière de Karl Johan avec les finances gouvernementales y était soulignée et, quelle que soit l'interprétation des textes juridiques ayant trait à l'octroi de la rente, le droit royal au paiement éternel devait maintenant être

---

32. Quelques exemples : Harald Wieselgren, « Gustaf af Wetterstedt » *Historisk tidskrift*, 1890, p. 85–106 ; Hans Forssell, « Fjärde artikeln af fredstraktaten i Kiel d. 14 jan. 1814 », *Nytt juridiskt arkiv, Afd. 2, Bihang*, 1895, p. 1–30 ; Oscar Alin, *Fjärde artikeln af fredstraktaten i Kiel den 14 januari 1814 : pröfning af en af herr presidenten Hans Forssell utförd « Rättshistorisk kontrollanalys »*, Stockholm : Norstedt, 1899.

33. Motions parlementaires : motion de la seconde chambre 175, 1908 ; motion de la seconde chambre 303 et 304, 1957 ; motion 104, 1972 ; motions 217 et 230, 1977/78 ; motion 770, 1979/80 ; motions 498 et 1128, 1980/81 ; motions 258 et 492, 1981/82.

34. Sten Sjöberg, *En furstlig svindel*, Stockholm : Tiden, 1978. Vilhelm Moberg a publié un livre plaçant pour l'abolition de la monarchie *Däför är jag republikan* [Pourquoi je suis un républicain], Stockholm : Folket i bild, 1955 et plusieurs éditions suivantes. Beaucoup de romans de Moberg sont traduits en français et notamment *Les émigrants*, un récit épique en plusieurs volumes.

considéré comme invalide. Le livre fut cité dans plusieurs des motions parlementaires.

Une autre contrainte résidait dans le fait que l'Etat suédois ne pouvait décider de révoquer la rente sans l'accord de la famille royale. Evidemment les membres de la famille royale ne voyaient pas d'un bon œil une éventuelle réduction de l'apanage royal.

Le sujet fut de nouveau soulevé lors des sessions parlementaires de 1982/83 et un compromis fut enfin trouvé avec la cour royale<sup>35</sup>. La rente fut abolie mais on augmenta l'indemnité versée à la famille royale de 300.000 couronnes. L'ironie de la situation est que l'on pourrait reprocher à la famille royale de ne pas avoir renoncé à ses droits à réparation mais que cette question coloniale ne pourrait plus être débattue au parlement une fois la rente de Guadeloupe abolie.

Le dernier débat concernant les réparations de la Guadeloupe est divertissant. Le député social-démocrate, Axel Andersson, signalait que l'abolition de la rente constituait une victoire tout à fait douteuse : « *Comme Pyrrhus, de la Grèce antique, nous qui sommes à l'origine de cette motion devons exclamer : encore une victoire comme celle-là et nous sommes perdus [...] tout ce que nous avons obtenu dans notre quête de justice c'est que l'insupportable titre de « rente de la Guadeloupe » disparaît de nos protocoles parlementaires*<sup>36</sup>. » Pour couronner le tout il ajouta qu'avec une indemnité royale englobant la rente de Guadeloupe, la somme serait indexée sur l'inflation si bien qu'elle ne perdrait plus en valeur chaque année, comme cela avait été le cas entre 1815 et 1983. Les 300.000 couronnes de 1983 correspondraient de nos jours à environ 80.000 euros.

La rente de la Guadeloupe, a déprécié à tel point qu'elle représente une somme négligeable par rapport à sa valeur du début XIX<sup>ème</sup> siècle, pourtant elle est devenue une pomme de discorde symbolique entre monarchistes et républicains.

## CONCLUSION

Comme démontré dans ce court exposé, il aurait été difficile sinon impossible pour la Suède de prendre possession, de gouverner et de tirer des bénéfices de la colonie de la Guadeloupe au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. De même, il est évident que l'acquisition de la Guadeloupe était tout à fait dans la continuité de celle de Saint Barthélemy. Le récit national suédois veut que le pays n'ait pas à rougir d'un passé colonial et ni même d'ambitions en ce sens. La documentation ayant trait à la Guadeloupe démontre que l'on disposait de toutes les informations nécessaires en Suède et que l'expérience acquise en gouvernant Saint Barthélemy avait motivé l'acquisition de la Guadeloupe tout en fournissant les connaissances requises pour préparer les divers projets de gouvernance de cette nouvelle colonie.

---

35. Motion parlementaire 532, 1982/83.

36. Protocoles parlementaires, 23 mars 1983, n° 105, adresse n° 100 par Axel Andersson  
« Likt den gamle härföraren Pyrrhus får vi motionärer utropa: En sådan seger till och vi är förlorade. [...] Det enda som vunnits är att den för rättsmedvetandet obehagliga rubriceringen "Guadeloupemedlen" försvinner ur riksdagens handlingar. »

Skogman ne percevait pas toujours les complexités politiques du monde colonial caribéen, mais il était probablement clairvoyant quant à l'avenir possible d'un second territoire suédois dans un contexte de conflit colonial prolongé :

*La puissance qui a vaincu la marine de son ennemi a toujours, tôt ou tard, conquis ses colonies. Et celles qui se sont rendues les premières et sans résister sont celles qui ont le moins souffert. Se défendre en mer contre un ennemi supérieur augmente la souffrance d'une colonie et ne fait que retarder le moment de la reddition<sup>37</sup>.*

La Suède a effectivement réussi à garder Saint Barthélemy avec un minimum de moyens pour défendre l'île jusqu'en 1878. C'est d'ailleurs certainement pour cette même raison que l'île avait été cédée à la Suède au départ ; il n'y avait aucune perspective pour cette colonie de devenir profitable à long terme. La Grande Bretagne qui occupait Saint Barthélemy entre 1801 et 1802 était probablement contente de la remettre à la Suède et même si la colonie enrichit la couronne suédoise durant les dernières années des guerres napoléoniennes, à long terme elle lui coûta cher.

Dans cet article je me suis livré à peu de spéculations contrefactuelles et je ne gâcherai pas plus la conclusion en spéculant sur ce qu'aurait pu être une souveraineté suédoise en Guadeloupe. Mais il est évident que compte tenu de ses différents atouts économiques, l'histoire d'une Guadeloupe suédoise aurait été radicalement différente de celle de Saint Barthélemy. Le niveau d'implication de la Suède dans l'esclavage caribéen aurait également été tout autre.

Les suites de cette brève tenure font la lumière sur plusieurs « dossiers » qui ont marqué l'histoire moderne de la Suède. Le pays a connu des changements constitutionnels majeurs au début du XIX<sup>ème</sup> siècle quand le pouvoir royal a été diminué par la constitution de 1809. Cependant, la façon dont les réparations de la Grande Bretagne ont été gérées indique que Karl Johan a réussi à s'octroyer des pouvoirs qui n'étaient pas accordés au monarque par la constitution en 1809.

La rente de la Guadeloupe a été un sujet symbolique de débat politique pendant presque un siècle et demi, et ce jusqu'à ce qu'elle soit enfin abolie en 1983. Républicains et monarchistes luttèrent pour l'abolition ou le maintien des privilèges royaux. La gauche suédoise a essayé d'abolir les paiements à la famille royale pendant soixante quinze ans, mais elle n'a réussi qu'à supprimer la référence à la Guadeloupe sans pour autant réduire le soutien financier que lui accordait le gouvernement. L'apanage royal est régulièrement cité dans les débats, en général au moment de succès ou d'échec de la famille royale aux yeux du public. Depuis 1983, ce débat ne fait plus référence au colonialisme caribéen et il est ainsi plus que jamais facile pour la Suède de maintenir une posture un peu suffisante de nation moralement exemple et sans passé colonial.

---

37. ANS : Skogmanska samlingen, vol. 10, 13 mars 1814 : « Den makt, som besegrat sin fiendes flottor, har alltid förr eller senare eröfrat dess colonier; och de ibland dem, som gifwit sig först och utan motstånd, ha lidit minst. Förswar emot en fiende öfwerlägsen till sjöss, ökar en colonies olyckor i samma mån, som det fördröjer dess upgifwande. »

## SOURCES ARCHIVISTIQUES

Les deux collections principales ayant trait à la tenure de la Guadeloupe sont aux Archives Nationales, à Stockholm. La plus importante s'intitule *Guadeloupesamlingen* et contient les archives du Comité de la Guadeloupe ainsi que le gros du matériel recueilli en Guadeloupe et réexpédié en Suède. L'autre collection principale concerne les papiers de Carl David Skogman légués aux Archives par son fils.

En plus de ces deux collections on peut trouver du matériel dans plusieurs séries, par exemple les protocoles du gouvernement aux dates des prises de décisions etc...

### La collection de la Guadeloupe [Guadeloupesamlingen]

#### Vol. 1

Imprimées, 1771–1810, 1811–1814

Règlements et proclamations imprimées etc., la traité entre la Grande Bretagne et la Suède [Reglementen och kungörelser, m.m. tryckta, fördraget mellan Storbritannien och Sverige]

Divers règlements et proclamations, 1771–1810, imprimées [Diverse Reglementen och kungörelser å Guadeloupe 1771–1810, tryckta]

Règlements et proclamations imprimées, 1811 [Reglementen och kungörelser år 1811, tryckta]

Règlements et proclamations imprimées, 1812 [Reglementen och kungörelser år 1812, tryckta]

#### Vol. 2

Documents 1813–1814

Documents concernant Guadeloupe 1813 [Handlingar rörande Guadeloupe 1813]

Documents concernant Guadeloupe 1814, ainsi que Suriname, Démérara et Essequibo [Handlingar rörande Guadeloupe 1814, samt Surinam, Demerary och Essequibo]

Description de l'île de la Guadeloupe [Beskrifning öfver ön Guadeloupe]

Demandes de personnes cherchant à être nommées fonctionnaires en Guadeloupe [Diverse ansökningar om sysslor vid staten å Guadeloupe 1813]

#### Vol. 3

Ce volume a été reclassé (et divisé en deux volumes) et déplacé vers une autre collection : [Kommitterade för allmänna medels förvaltning vols. 37-38, 5560:75] Ces deux volumes contiennent les comptes, correspondance et rapports concernant les réparations de Guadeloupe reçues de la Grande Bretagne.

#### Vol. 4

Le concepteur de Skogman 1813–5

Des brouillons de lettres, rapports etc. de Carl David Skogman. La plupart de ce matériel est plus facile à lire dans le vol 10 de la collection personnelle de Skogman.

Vol. 5  
Gazette de Guadeloupe 1810–14

*Collection de Carl David Skogman [Skogmanska samlingen]*

Le matériel concernant la Guadeloupe se trouve surtout dans les volumes suivants

Vol. 3–4 (E5357-8) Les carnets de voyage de Skogman 1812–1814

Vol. 9 (E5363) La correspondance au cours des voyages de Skogman

Vol. 10 (E5365) La plupart des dépêches de Skogman concernant la Guadeloupe.